



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**ARRÊTÉ COMPLÉMENTAIRE N°1 PORTANT RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE
CONTENUE DANS L'ARRÊTÉ DU 16/12/2019 PORTANT ORGANISATION DE L'ÉLECTION
DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS AUX CONSEILS CENTRAUX
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 29/11/2019,

Vu l'arrêté électoral du 16/12/2019 portant organisation de l'élection des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'erreur matérielle (coquille) constatée à l'avant dernier paragraphe de l'article 12.4.3 de l'arrêté électoral précité du 16/12/2019,

Considérant la nécessité de rectifier l'erreur matérielle ci-dessus mentionnée,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1:

Il convient de lire, à l'avant dernier paragraphe de l'article 12.4.3 (page n°29) de l'arrêté électoral susvisé du 16 décembre 2019, s'agissant des dispositions relatives au vote par procuration, pour les usagers, en lieu et place de la mention «2017/2018»: « *Le mandataire ne peut voter qu'après présentation au bureau/ section de vote d'une pièce d'identité originale « carte d'étudiant **2019/2020** (...)* »

ARTICLE 2:

Les autres dispositions de l'arrêté électoral susvisé du 16 décembre 2019 demeurent inchangées.

ARTICLE 3:

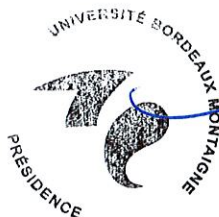
Le présent arrêté est soumis à publication, par voie d'affichage au siège de l'Université (hall du bâtiment Adm.), sur le site Renaudel et sur le site du Centre universitaire d'Agen et par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.

ARTICLE 4:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 06 janvier 2020.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET.